

CRITÈRE, PROCÉDURE ET MÉCANISME POUR LES NOUVELLES CIRCONSCRIPTIONS

Origine

L'article du POED, appelé "*Construire un partenariat des OSC pour l'efficacité du développement (Partenariat des OSC)*" affirme que son principal objectif sera de chercher à garantir une participation large et inclusive d'un éventail d'OSC du monde entier, à travers des efforts concertés pour assurer la parité dans la représentation, pour surmonter les barrières linguistiques et culturelles, et pour inclure des groupes de nouveaux pays et secteurs, y compris ceux qui sont le plus souvent exclus et victimes de discrimination. (§18, p.5)

Sous sa section sur l'approche et les méthodes de travail, le document indique que les cadres régionaux fonctionneront pour assurer l'engagement politique avec les institutions et les processus pertinents. Ils assureront la coordination politique et opérationnelle des OSC en soutien aux sous-régions. De plus, ils orienteront et faciliteront l'accès des pays aux possibilités de financement. De façon générale, les régions et/ou sous-régions travailleront à soutenir les processus locaux, nationaux et/ou sous-régionaux et à encourager la coordination, la communication et les relations multidirectionnelles à l'intérieur, entre et parmi les pays, les régions et les secteurs. (§33, p.9)

Le document reconnaît également le travail avec les groupes **sectoriels** et les groupes majeurs pour élargir le champ d'action du Partenariat des OSC, ainsi que pour assurer que notre travail suive une approche du développement fondée sur les droits humains. Les organisations de travailleurs, de femmes, rurales, confessionnelles et mondiales ont joué un rôle actif comme précurseurs du Partenariat des OSC. A l'avenir, le Partenariat des OSC doit élargir sa base de membres en s'adressant aux organisations qui représentent les jeunes, les peuples autochtones et d'autres minorités ethniques, les personnes handicapées, les migrants, ainsi que les organisations environnementales et de défense des droits humains. (§34, p.10)

Ayant approuvé l'entrée de nouveaux secteurs dans le Conseil, la réunion de 2014 du Conseil mondial (CM) au Mexique a chargé le Secrétariat mondial à atteindre les migrants et les personnes handicapées. Dans la même réunion, le représentant de la sous-région du Pacifique a d'abord soulevé son intention de faire reconnaître par le Conseiller circonscription comme étant une région séparée de l'Asie et du Pacifique.

La réunion du Comité de coordination (CC) à Incheon a reçu la nouvelle information que l'Alliance internationale des migrants désirait faire partie du POED en raison du travail d'entraide du Secrétariat mondial. Dans la même séance, le représentant de l'Asie et du Pacifique a réitéré le désir du Pacifique d'être reconnu comme une région distincte. Le CC a délibéré et décidé qu'il fallait, puisque les nouvelles circonscriptions auraient un impact sur la structure et les ressources de la plateforme, être plus clairs quant aux bases pour une telle décision. Le CC a alors chargé le Comité de sensibilisation à discuter et trouver des recommandations à cet effet.

Ce document reprend les principaux points des discussions du CC et du Comité de sensibilisation. Il répond à la décision du Comité de coordination et vise à définir les critères, les procédures et mécanismes de reconnaissance des nouvelles circonscriptions.

Critère

Les points suivants sont les propositions de critères pour la reconnaissance de nouvelles circonscriptions:

- **Veiller à une portée plus large du POED envers la société civile.** Une nouvelle circonscription devrait permettre au POED d'atteindre un ensemble plus large de circonscriptions qui ne sont pas autorisées par la structure actuelle. **Représenter l'intérêt des personnes pauvres et marginalisées ou des «détenteurs de droits».** La nouvelle circonscription devrait être en mesure de représenter l'intérêt ou les droits revendiqués par un groupe qui, sans quoi, n'est pas, ou du moins pas pleinement, représenté dans la structure actuelle.
- **Etre organisé au sein de leur circonscription.** Le POED est un réseau de réseaux. Il n'a pas été conçu pour l'organisation directe des circonscriptions. En tant que tel, la nouvelle circonscription devrait être en mesure de démontrer un degré d'organisation qui lui permet de s'engager à un niveau approprié (soit régional ou mondial).
- **Etre ouvert et engagé à la pratique de l'intégration dans les initiatives du POED en fonction des circonscriptions.** Le POED mise sur les organisations focales pour mener l'organisation et la coordination de toutes les circonscriptions, tout en reconnaissant qu'aucune organisation ne peut prétendre le monopole de la représentation de l'ensemble des circonscriptions. Par conséquent, ces organismes focaux doivent s'organiser et se coordonner au-delà de leurs propres organisations pour en inclure d'autres au sein de la circonscription concernée par les objectifs d'initiatives du POED.
- **Travailler ou avoir l'intérêt de travailler sur le programme de l'efficacité du développement.** La nouvelle circonscription devrait être en mesure de démontrer son engagement dans l'agenda de l'efficacité du développement. A défaut, elle devrait énoncer clairement son intention et expliquer sa capacité à le faire. Ceci inclut une démonstration claire de l'adhésion de la circonscription à des stratégies clés du POED de plaidoyer politique («à l'intérieur et à l'extérieur de la tente») et de développement des capacités..

Procédure

Le POED est une plateforme ouverte. Toutes les OSC souhaitant être un membre y seront autorisées à des niveaux appropriés, en ne passant pas nécessairement par le processus décrit ci-dessous.

L'hypothèse est que les circonscriptions existantes dans le POED (régionales et sectorielles) couvrent toutes les OSC. D'une certaine façon, la procédure autorisant des circonscriptions supplémentaires n'est qu'une mesure corrective pour régler quelques faiblesses ou manques dans la représentation/champ d'application dont souffre la structure actuelle.

La reconnaissance de nouvelles circonscriptions passera par la procédure et le calendrier suivants:

1. **Evaluation initiale.** Tout groupe qui cherche à être reconnu comme une circonscription au sein du POED sera encouragé à envoyer une déclaration d'intérêt adressée aux co-présidents de la sensibilisation et l'efficacité des OSC. Le Secrétariat mondial, par « le responsable de la participation des membres » (Membership engagement officer, MEO), fera une première évaluation du groupe et de l'organisation, suivant les critères proposés..

Délai: Un ou deux mois

Procédure: Déclaration d'intérêt → Evaluation initiale du groupe et de l'organisation pré-identifiée → soumission au Comité de sensibilisation pour examen

Unités responsable: Secrétaire mondial (via le MEO) et le Comité de sensibilisation (surtout le coprésident de la sensibilisation et l'efficacité des OSC)

2. **Orientation.** La prochaine étape serait de socialiser les questions/intérêts/ réclamations de la nouvelle éventuelle

circonscription à la plateforme. Dans le même temps, cette étape implique que la nouvelle circonscription devrait comprendre en profondeur la vision, la mission, les objectifs, les valeurs et les méthodes de travail de la plateforme. Ceci est un processus mutuel où le POED (à travers son Comité de sensibilisation) et la circonscription devront exercer un effort et faire une évaluation si cette étape est accomplie.

Délai: Un mois

Procédure: Introduction au POED → évaluation de groupe pour continuer le processus → Evaluation du comité de sensibilisation pour que le groupe continue la procédure

Responsable units: Secrétariat mondial (via le MEO) et le Comité de sensibilisation (surtout le co-président de la sensibilisation et l'efficacité des OSC)

- 3. Intégration.** La nouvelle circonscription devrait s'intégrer à la structure existante, même en l'absence de la reconnaissance comme une circonscription séparée. Ceci peut être fait en même temps que la deuxième étape. En effet, on peut dire qu'une compréhension en profondeur de la plateforme ne peut être atteinte sans la participation réelle. Le POED (à travers son Comité de sensibilisation) fera une évaluation pour savoir si cette étape est accomplie.

Délai: Un à six mois

Processus: La participation du groupe au sein du POED → l'évaluation du comité de sensibilisation pour que le groupe continue la procédure

Unités responsables: Secrétariat mondial (via le MEO) et le Comité de sensibilisation (surtout le coprésident de la sensibilisation et de l'efficacité des OSC)

- 4. Garantie de l'inclusion.** Toute déclaration d'intérêt pour former une nouvelle circonscription proviendra nécessairement d'une organisation spécifique. Au début, le Comité de sensibilisation aura un entretien avec l'organisation qui soumet cette déclaration d'intérêt sur leur niveau de "représentativité" et sa capacité de représenter les intérêts de l'éventuelle circonscription à la table des négociations. Avant l'étape 5 (examen et évaluation), le POED, via le Comité de sensibilisation, mènera des activités pour s'assurer que les autres organisations qui ne sont pas au sein du réseau de l'organisation mais qui ont soumis leur déclaration d'intérêt aient la possibilité de participer. Ces activités identifieront aussi qui représentera la nouvelle circonscription dans les divers unités et organismes du POED.

Délai: Simultanément avec les étapes 1 à 3

Procédure: Le dialogue du comité de sensibilisation avec l'organisation qui soumet une déclaration d'intérêt → (organisation de réunions et d'assemblées pour introduire le POED et atteindre d'autres organisations) → évaluation du comité de sensibilisation pour que le groupe continue la procédure

Unités responsables: Secrétariat mondial (via le MEO) et le Comité de sensibilisation (surtout le co-président de la sensibilisation et l'efficacité des OSC)

- 5. L'examen et l'évaluation.** À l'issue des quatre premières étapes, le Comité de sensibilisation (via le co-président de la sensibilisation et l'efficacité des OSC) invitera la circonscription spécifique (à travers son organisation focale pré-identifiée) à soumettre une demande de formalisation du statut de circonscription du POED adressée au CM. Cette demande doit comprendre les éléments suivants:

- Sa propre interprétation de la vision, des missions, des objectifs, des valeurs et méthodes de travail du POED
- La manière dont elle respecte les critères énumérés ci-dessus
- Ce qu'elle attend de la plateforme
- Ce qu'elle s'engage à apporter à la plateforme

Le co-président transmettra cette demande au Secrétariat mondial, qui à son tour procèdera à une analyse d'impact de la nouvelle circonscription sur la structure et les ressources de la plateforme. Comme prévu, les options seront soit:

- 1. Sur la structure:** augmenter le nombre de siège à la CC et au CM ou réduire le nombre de siège d'une circonscription existante pour permettre l'entrée de nouveaux représentants et équilibrer la représentation dans la CC et la CM.
- 2. Sur les ressources:** similaire à la structure, augmenter le budget ou réduire les allocations par circonscription existante (par rapport au budget indicative pluriannuel) pour qu'on puisse allouer des ressources à la nouvelle circonscription.

Notez que dans les deux cas, la possibilité d'augmenter les sièges et le budget requerra plus temps pour que la procédure s'achève, car ceci entraînera une plus grande collecte de fonds. Le Secrétariat mondial réservera des fonds dans l'anticipation de nouvelle(s) circonscription(s) sur son budget annuel.

Le Secrétariat mondial soumettra au CC l'analyse d'impact, y compris les options et les délais prévus de chaque option. Le CC délibèrera sur la demande de la nouvelle circonscription et sur l'analyse. Il décidera alors des recommandations appropriées au Conseil mondial.

Délai: Un à trois mois

Procédure: Soumission de la demande de formalisation du statut → Analyse d'impact → Soumission au Conseil mondial

Unités responsables: Secrétariat mondial (par le MEO), Comité de sensibilisation (surtout le coprésident de la sensibilisation et l'efficacité des OSC), Comité de coordination et le Conseil mondial

- 6. Formalisation.** Le CM, dans l'une de ses réunions annuelles, entendra les recommandations de la CC sur la question d'une nouvelle circonscription. Au moins un représentant de la nouvelle circonscription sera invité à cette réunion au cas où le CM a d'autres questions. Le CM décidera de confirmer, rejeter ou ajouter des exigences supplémentaires pour la formalisation de la nouvelle éventuelle circonscription.

Mécanismes

Responsable de la participation des membres (MEO). Point focal de la sensibilisation au sein du Secrétariat mondial, le MEO fournira tout le soutien nécessaire en termes de personnel pour commencer et soutenir la procédure de toute OSC cherchant à être reconnue comme circonscription du POED.

Co-président de la sensibilisation et de l'efficacité des OSC. Le co-président fournira la direction de tout le processus.

Comité de sensibilisation. Le Comité est le Comité de travail de la CC qui doit suivre la procédure, délibérer en détail et faire des recommandations au CC en lui donnant les données essentiels de la nouvelle éventuelle circonscription, la façon dont elle répond au critère et l'évaluation du processus décrit ci-dessus.

Comité de coordination. Le CC délibèrera sur les recommandations du Comité de sensibilisation et sur l'étude de faisabilité du Secrétariat mondial. Il fera des recommandations pour confirmer, rejeter ou exiger des mesures supplémentaires.

Conseil mondial. Le Conseil mondial confirmera, rejettera sur base des recommandations du CC ou indiquera des exigences supplémentaires pour la formalisation de la nouvelle éventuelle circonscription.

Contact Information

Jodel Dacara

Responsable des affiliations

membership@csopartnership.org

www.csopartnership.org